

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours externe d'ATTACHÉ·E TERRITORIAL·E

Session 2022

Spécialité Administration générale

COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL

Sujet : Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?

C'est en 1992 que le Sommet de la Terre se tient à Rio, réunissant plus d'une centaine de chefs d'États, il est un des éléments fondateurs de la mise en place d'un développement durable à l'échelle planétaire et de la nécessité urgente d'agir face aux défis du XXIème siècle. Il pose dans un de ses principes, l'idée selon laquelle les collectivités territoriales jouent le rôle central de la mise en œuvre d'un développement dit durable, à l'échelle planétaire. C'est dans ce contexte que prend place la définition de transition écologique. Elle désigne de manière générale l'idée d'un changement opéré par les pouvoirs publics dans les modes de vie, de travail, de consommation d'une population dans le but de faire face aux défis climatiques et d'installer un développement qui serait plus respectueux de l'environnement et en accord avec les enjeux climatiques actuels. Cette transition écologique est bien-sûr impulsée par les pouvoirs publics mais elle est le résultat d'un effort commun et d'une réelle modification, tant dans nos modes de vie que dans nos modes de production. Le développement local, lui, pourrait être défini comme désignant l'ensemble des acteurs et des actions locales, dans l'ensemble des secteurs qui participent au développement économique, social, culturel, écologique d'une collectivité donnée. C'est la capacité d'une collectivité, d'un territoire, à évoluer dans des domaines divers.

Le sujet qui nous est donné à réfléchir implique la prise en compte commune de ces deux dimensions différentes. Il soulève des questions à la fois sociales et économiques que des enjeux écologiques et questionne la place des collectivités au cœur de ces enjeux communs. Si la transition écologique est devenue une nécessité et l'affaire de tous, sa mise en œuvre n'implique t-elle pas un développement local moindre. A contrario la préoccupation d'un développement local significatif n'empêche-t-il pas les collectivités dans la réelle mise en œuvre d'une transition écologique réussie ? Le sujet appelle à des notions de développement durable, les collectivités sont elles capables de mettre en œuvre un développement local dit vertueux ? En outre : entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?

Afin de répondre de manière complète aux questionnements qui nous sont posés, nous articulons notre argumentation en deux parties distinctes. Nous verrons tout d'abord de quelle manière le réchauffement climatique a t-il imposé la nécessité d'une transition écologique dans nos territoires et dans quelle mesure le développement local ainsi que les enjeux climatiques sont des sujets centraux de nos collectivités. Par ailleurs, nous rendrons compte de la mise en œuvre concrète d'une transition écologique réussie, qui dans de nombreux cas laisse place à un développement local réussi et vertueux puis étudierons les limites qui entachent la communion complète de ces deux enjeux.

I) De la prise de conscience à la nécessité d'agir : le rôle central des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la transition écologique

Du sommet de la Terre à Rio en 1992 à la signature du protocole de Kyoto en 1997, le réchauffement climatique devient un enjeu central de la communauté internationale. Après la prise de conscience, c'est une nécessité d'agir qui se pose. Multiscale, la transition écologique est alors vue comme une réelle solution, mais comment est-elle devenue un enjeu central national mais aussi et surtout territorial ?

I A) Les territoires premières victimes du réchauffement climatique : un développement local empêché

Le réchauffement climatique est devenu un enjeu international majeur, la prise de conscience est mondiale et les actions sont à mener de manière multiscale. Pour autant, ses effets se font ressentir localement, ce sont nos territoires qui en sont les premières victimes. Les déclarations de catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques sont de plus en plus nombreux et inhabituels, glissements de terrain, tempêtes, raz de marées sont autant de catastrophes naturelles qui rendent compte des impacts directs du réchauffement climatique sur nos territoires, qui sont les premières victimes de ce dernier. Les épisodes de sécheresse observés durant l'été 2022 ont à la fois eu un impact direct sur les producteurs et les agriculteurs mais également sur la vie économique, à la fois nationale mais aussi et surtout territoriale, le développement économique local se voit donc empêché par des pertes et des arrêts de production massifs. Le réchauffement a donc un impact à la fois écologique, économique et social sur nos territoires. Bien que l'État vienne en aide aux collectivités territoriales déclarées comme en état de catastrophe naturelle, les coûts économiques qui reviennent aux collectivités sont énormes, surtout dans un contexte de manque de moyens financiers. Au delà des retombées économiques, on peut imaginer les conséquences d'un point de vue social. On tend à voir des habitants, touchés par ces événements délaisser leurs localités ou incapables de subvenir à leurs besoins, autant d'éléments qui de manière indirecte, viennent empêcher une certaine forme de développement local. Mais alors, la nécessité d'une transition écologique se poserait-elle ? Développement local et transition écologique sont-ils réellement contraires ou différenciables ?

Nous venons d'évoquer de quelle manière l'urgence climatique se traduit au sein de nos territoires et dans quelle mesure le fait qu'ils soient les premiers touchés par ces événements empêche un développement local optimal. Le constat implique nécessairement qu'on envisage la transition écologique au cœur de nos collectivités territoriales, mais dans quelle mesure celle-ci est-elle, comme le développement local, un enjeu majeur de nos collectivités territoriales ?

I B) Développement local et transition écologique : deux enjeux majeurs des collectivités territoriales, une interdépendance effective

Il est important de rappeler deux points essentiels : l'environnement est, depuis les lois de la Décentralisation, une des 4 compétences partagées par les trois niveaux de collectivités : Régions, Départements et communes. La transition écologique est donc par définition un enjeu majeur de toutes nos collectivités territoriales. Le développement local, lui, regroupe une série de compétences à la fois partagées comme la culture ou le tourisme mais également propres comme le développement économique dont la Région est cheffe de file ou le Département pour l'action sociale. Tous ces domaines composent la notion de développement local puisqu'ils y participent tous. La transition écologique est par ailleurs vue

comme un enjeu majeur de nos collectivités territoriales pour plusieurs raisons : la première, c'est la proximité des territoires avec les administrés, cette proximité permettrait la mise en place plus simple d'actions en faveur de la transition écologique, les administrations publiques de proximité sont les plus à même de développer des stratégies efficaces. Par ailleurs les collectivités territoriales sont également désignées comme acteurs majeurs de la transition écologique pour la connaissance aigüe de leur milieu, qui encore une fois participe à la mise en œuvre concrète et efficace des politiques publiques, ici environnementales. Enfin, il est important de rappeler que le partage de compétences en ce qui concerne l'environnement permet à toutes les strates de collectivités de mettre en œuvre cette transition écologique, d'abord pour cette raison mais également parce que, tout comme le développement local, elle est effective dans tous les domaines aussi bien économiquement, socialement, en matière d'urbanisme, de culture, de gestion des eaux usées, des déchets et fait donc appel, tout comme le développement local à toutes les compétences des collectivités et à tous les échelons. De prime abord, les collectivités pourraient alors se soucier de la transition écologiques tout en travaillant au développement local. Le développement local permet évidemment aux collectivités d'envisager une transition écologique effective par des mesures de modernisation par exemple. La transition écologique permet elle aussi un développement local plus effectif et quelque part plus vertueux.

Même si ces deux enjeux clés des collectivités territoriales sont liés entre eux, qu'en est-il de la mise en œuvre concrète de la transition écologique ? À quelles limites font face les collectivités territoriales ? Le facteur d'interdépendance et de lien indéniable entre développement local et transition écologique suffit-il à penser ces deux enjeux comme connectés et non pas empêchés par l'un et l'autre ?

II) Développement local et transition écologique: la réalité d'une mise en œuvre commune et vertueuse qui fait encore face à des nombreuses limites

Mais alors, comme vu en amont, si ces deux enjeux sont liés entre eux, qu'en est-il de la mise en œuvre concrète de cette transition écologique, répond-elle aux enjeux d'un développement local durable ?

II A) La transition écologique comme vecteur d'un développement local durable et vertueux

La notion de développement durable fait appel à des notions de développement économique, social etc qui serait durable, qui répondrait à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La transition écologique permettrait alors dans un premier temps d'établir un développement local qui répondrait aux enjeux écologiques. Mais de manière concrète, comment les collectivités peuvent-elles lier ces deux enjeux ?

Comme évoqué en amont, la multitude de compétences exercées par les trois échelles de collectivités territoriales leur permet de manière concrète de lier transition écologique et développement local. En matière de transports par exemple, le développement des mobilités douces répond à un double objectif une réduction des coûts économiques des transports pour la collectivité et des modes de transports plus respectueux de l'environnement. La mise en place de la gratuité des transports dans certaines collectivités a permis une réduction de l'usage de la voiture de près de 20% tout en opérant des économies sur la gestion des parking par exemple. En matière de gestion des déchets, certaines collectivités impulsent le tri sélectif.

Outre ces quelques actions, la loi vient obliger les collectivités à repenser tout un mode d'aménagement du territoire. La loi de zéro artificialisation des sols les oblige à faire des choix en matière d'urbanisme, à repenser un aménagement urbain plus respectueux de l'environnement.

Le développement des éco-quartiers témoigne d'une réelle dynamique écologique qui répond également à des enjeux de développement économique et social puisque la plupart accueillent des locaux pour les entreprises en accord avec les enjeux écologiques, respectueuses de l'environnement ou encore des initiatives d'épiceries solidaires qui répondent à des problématiques sociales. Plusieurs initiatives portées par l'État engagent les collectivités dans des démarches de développement qui répondrait aux enjeux d'une transition écologique effective. Les contrats de renouvellement et de transition écologique (CRTE) passés entre les collectivités territoriales et l'État pour une durée de 6 ans les engage avec l'aide de l'État à mener des projets bénéfiques pour le développement économique tout en opérant des actions de modernisation qui vont dans le sens d'une transition écologique.

Dans ce sens l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires se voit à la tête de programmes nationaux à destination des collectivités territoriales engagées pour une durée de six ans qui vont dans ce sens. Les programmes tels que le programme « Petites villes de Demain ou « Action Cœur de ville » répondent, sur volonté des collectivités à un double objectif.

Favoriser le développement local de villes en difficultés en leur donnant les moyens financiers et ingénieriques d'opérer des projets de toute sorte respectueux de l'environnement et opérer une transition numérique et écologique dans ces localités. Autant d'initiatives qui prouvent une réelle compatibilité entre développement local et transition écologique dans les collectivités territoriales et qui posent un réel principe et une réelle volonté de développement durable local.

Pour autant, cette volonté et réussite effective ne doit pas occulter les suites auxquelles font face les collectivités.

II B) Une réussite mise à mal par des moyens financiers manquants et par la réalité des territoires

Malgré de nombreuses initiatives il est important de montrer que la mise en œuvre d'un développement local qui répondrait de manière complète à tous les enjeux écologiques se voit faire face à quelques limites. D'abord financières : les moyens financiers des collectivités sont moindres d'années en années. Depuis 2014 les dotations accordées par l'État se font plus minces, les crises économiques ainsi que la crise sanitaire ont obligé les collectivités à baisser leurs dépenses, faute de recette. Cette baisse des dépenses se traduit automatiquement par une baisse des investissements et donc par l'obligation pour les collectivités de faire des choix. La transition écologique, encore vue comme ambitieuse, parfois plus que nécessaire, se retrouve alors au rang secondaire, face à des problématiques de relève économique par exemple.

Par ailleurs le développement local dit durable et la place centrale qu'elles occupent dans la transition écologique ne doit pas occulter une réalité des territoires, surtout dans le cas français, souvent encore éloignés de ces problématiques et qui font face à des difficultés de développement difficilement conciliables avec la volonté de projets porteurs en matière de transition écologique.

Les différences de développement doivent alerter sur une transition écologique d'une part effective dans certaines collectivités et encore illusoire pour d'autres.

Conclusion

En somme, les collectivités territoriales occupent une place de choix dans la mise en œuvre de la transition écologique. Celle-ci participe de manière complète au développement local des collectivités. Pour ces collectivités, le développement local permet la transition écologique, forte d'initiatives locales impulsée par l'État. Pour autant, la réalité des territoires met à mal l'idéale entente de ces deux enjeux majeurs, pourtant interdépendants. Plus que de choisir, il est question pour les collectivités d'apprendre à concilier développement local et transition écologique tout en tenant compte des spécificités des territoires.